

U.S. LIBRARY

MAY 20 1987

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/519  
11 mai 1987

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. SANTOS OLIKONG, PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS  
DU DEUXIEME OLBIIL ERA KELULAU (CONGRES NATIONAL DES PALAOS), CONCERNANT  
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du  
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Le 23 avril 1987

Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N. Y. 10017

Messieurs,

Comme vous le savez, la République des Palaos et les Etats-Unis d'Amérique doivent encore aplanir certaines difficultés et divergences qui s'opposent à l'entrée en vigueur de l'Accord de libre association. Les Palaos restent donc un territoire sous tutelle dépendant de l'Autorité administrante, les Etats-Unis, laquelle doit continuer de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de l'Accord de tutelle 1/ jusqu'au jour où cette tutelle prendra fin. On ne sait toujours pas si cet événement aura lieu dans un avenir proche ou lointain. En attendant, les Palaos gardent tous leurs privilèges de Territoire sous tutelle. Il serait prématuré et parfaitement injuste que les Etats-Unis diminuent le montant des ressources qu'ils allouent aux Palaos sous prétexte que l'Accord de tutelle va prendre fin.

Nous avons des raisons de croire que les Etats-Unis d'Amérique ont l'intention de réduire le montant des ressources qu'ils allouent aux Palaos et que, de ce fait, ils ne s'acquitteront pas des obligations qui leur incombent au titre de l'Accord de tutelle. Aussi prions-nous le Conseil de tutelle de demander instamment aux Etats-Unis, Autorité administrante du Territoire sous tutelle des Iles du

Pacifique, de s'acquitter de toutes leurs obligations et de respecter l'esprit et la lettre de l'Accord de tutelle.

Veillez agréer, etc.

Le Président,

(Signé) Santos OLIKONG

cc : Président Pro Tem et membres  
du Sénat des Etats-Unis d'Amérique  
Président et membres de la Chambre  
des représentants des Etats-Unis

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique  
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

-----